

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des président et membres du jury chargés
de la délivrance du diplôme de géomètre-expert immobilier**

A.Gt 24-07-2000

M.B. 09-02-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du 21 décembre 1951 modifiant l'arrêté royal du 18 mai 1936 concernant les dispositions relatives à l'exercice de la profession de géomètre-expert immobilier, notamment son article 1^{er};

Arrête :

Article 1^{er}. - Est nommé en qualité de Président du jury chargé de délivrer le diplôme de géomètre-expert immobilier :

M. le Major A. Muls, chargé de cours à l'Ecole royale militaire.

Article 2. - Sont nommés membres dudit jury :

M. Ph. Aoust, Juge de Paix;

M. C. Collard, Inspecteur général près le Ministère wallon de l'équipement et des transports;

M. F. De Cock, Auditeur général près l'Administration du Cadastre;

M. J.-P. Houben, chargé de cours à l'Université Catholique de Louvain;

Mme J. Dirix, professeur à l'Athénée royal de Lessines;

M. R. Petre, ingénieur agronome, inspecteur honoraire;

M. L. Slosse, géomètre-expert immobilier.

Article 3. - Sont nommés respectivement en qualité de secrétaire et de secrétaire adjointe : M. Ch. Noiret, Directeur de la réglementation et de la représentation près la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique;

Mme N. Wiltgen, professeur à l'Athénée royal J. Absil, à Etterbeek, chargée de mission.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mai 2000.

Fait à Bruxelles, le 24 juillet 2000.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

F. DUPUIS

